

Conseil d'Administration du CCAS du mardi 17 février 2026

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Etabli en application de l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et leurs groupements.

Le mardi 17 février à 18h, le Conseil d'Administration du CCAS, convoqué le mardi 10 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric GIBELOT, Maire de PEYPIN.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres de l'assemblée :

Monsieur	GIBELOT Frédéric	<i>Présent</i>
Madame	MAGAGLI Laurence	<i>Présente</i>
Madame	GALLIGANI Michèle	<i>Présente</i>
Monsieur	CALABRESE Noel	<i>Absent</i>
Madame	MAGAGLI Geneviève	<i>Présente</i>
Monsieur	VACCARO Albert	<i>Présent</i>
Madame	VINSON Magali	<i>Présente</i>
Madame	NEGRO ESPOSITO Anne-Sophie	<i>Présente</i>
Madame	CHATEAU Christine	<i>Présente</i>

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose la candidature de Christine CHATEAU en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 4 novembre 2025**
- 2- Débat sur le rapport d'orientation budgétaire – Année 2026**

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 4 novembre 2025

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du mardi 4 novembre 2026 par HUIT voix « Pour », ZERO « Contre » et ZERO « Abstention »

Teneur des discussions : néant

2 - Débat sur le rapport d'orientation budgétaire - Année 2026

Monsieur le Président expose à l'assemblée que sur le fondement notamment des articles L2312-1, L3312-1 et L 4312-1 du CGCT, le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, présenté dans les 2 mois avant l'adoption du budget à l'assemblée délibérante, donne lieu à un débat : le débat sur les orientations budgétaires (DOB).

Le DOB vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif. Les articles précités disposent qu'« il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ». Cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du DOB, doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

La discussion s'ouvre sur le ROB 2026 adressé aux élus.

Après avoir entendu l'exposé de son président et les observations présentées par le fonctionnaire municipal en charge du CCAS,

Le conseil d'administration du CCAS,

A la majorité de HUIT Voix « POUR », ZERO « CONTRE », ZERO « ABSTENTION »

- Prend acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB

Teneur des discussions :

Concernant les démarches administratives, le CCAS précise qu'il accompagne les habitants dans l'élaboration de la plupart des dossiers, à l'exception des dossiers de retraite et de naturalisation. Pour ces deux types de dossiers spécifiques, la Maison du Bel Âge prend le relais.

La question du logement demeure un véritable problème, aussi bien pour les administrés que pour les collectivités. L'amende imposée au titre de la Loi SRU est particulièrement lourde et augmente chaque année. Il semble très difficile, voire impossible, d'atteindre les 25 % de logements sociaux exigés afin d'annuler cette pénalité. Monsieur le Maire souhaiterait connaître le nombre de demandes de logement social ayant positionné Peypin en premier choix.

La commune prend actuellement en charge l'intégralité du coût de la téléassistance, mais le nombre de bénéficiaires augmente d'environ une dizaine de personnes chaque année. Le CCAS envisage donc de demander aux adhérents une participation correspondant à la moitié de la dépense.

Dans le cadre des élections de domicile, Christine Château attire l'attention sur la nécessité de rester vigilant face à certaines situations pouvant permettre des fraudes auprès de la CAF ou de l'administration fiscale, notamment concernant des personnes ou des parents isolés.

Une nouvelle collaboration avec le Secours Populaire Français, antenne de Gréasque, a été présentée. Au regard du nombre de personnes aidées, il semblerait qu'une augmentation de la subvention soit à envisager.

Le nombre de demandes d'aide au permis demeure faible. Madame Anne-Sophie NEGRO ESPOSITO suggère que le quotient familial constitue un frein à l'accès à ce dispositif et qu'il conviendrait de l'élargir. Par ailleurs, le nombre limité de conventions conclues avec les auto-écoles pourrait également représenter un obstacle.

Concernant les ateliers, une modulation devra être envisagée en fonction de la fréquentation. La sophrologie, la danse en ligne adaptée et le stage de réflexologie ont connu un beau succès et pourront être reconduits. L'atelier Mémoire est trop peu fréquenté pour être maintenu en l'état, car il existe un atelier Mémoire mené par la Maison du Bel Age et aussi des stages avec l'ES13. Une réflexion est en cours pour l'atelier Anglais. La formation PSC1 se poursuit en 2026, deux sessions ayant déjà eu lieu en début d'année.

Le projet « Une naissance, un arbre » a rassemblé de nombreux parents venus avec leurs bébés lors de la cérémonie de remise des arbustes. L'horaire tardif semble expliquer cette belle participation. En revanche, la PMI ne peut se déplacer à cet horaire. Anne-Sophie Negro Esposito a évoqué l'association « Le Fil Lacté », qui promeut l'allaitement, comme partenaire possible.

Les actions traditionnelles sont maintenues, notamment le colis de Noël accompagné d'un dessin d'enfant ainsi que le spectacle cabaret, qui restent des temps forts pour les seniors.

En 2025, 120 Boîtes de Noël ont été récoltées, soit un peu moins qu'en 2024, mais l'opération reste un succès et les associations en sont très satisfaites.

Enfin, d'un point de vue financier, le résultat du CCAS est négatif. L'équilibre budgétaire n'est assuré que grâce au report, qui diminue d'année en année.

Les projets pour l'année 2026 n'ont pas pu être véritablement abordés, en raison du contexte préélectoral, qui ne permettait pas aux élus de s'exprimer à ce sujet.

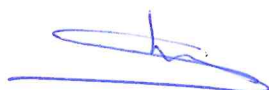
Le Ccas de Peypin est ravi, en ce début d'année 2026, du projet du Bus Gynéco, dispositif départemental installé une fois par mois à Auberge Neuve depuis janvier 2026. Il affiche complet jusqu'au mois de mai et bénéficie de retours très positifs quant à la qualité de l'accueil et du professionnalisme de l'équipe.

Fait le 18/02/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Présenté le 28 avril 2026

La secrétaire de séance
Christine CHATEAU



Le Président du CCAS
Frédéric GIBELOT

